

# PROPOSITION DE RÉFLEXIONS POUR L'ORIENTATION DU 52ÈME CONGRÈS CGT

## 1- - INTRODUCTION :

- 2- **L**es syndicats CGT se réuniront pour leur 52ème congrès confédéral, du 13 au 17 mai prochain à Dijon. Le congrès Confédéral est et doit rester le Congrès de l'ensemble des syndicats CGT.
- 3- Le processus démocratique de préparation de ce congrès a d'ores et déjà démarré puisque les syndicats sont amenés à présenter leurs candidat-e-s à la future Commission Exécutive Confédérale (CEC) et la future Commission Financière et de Contrôle Confédérale dès aujourd'hui.
- 4- Ce premier débat, qui anime déjà les syndicats dans nos territoires, nous apparaît prématuré. En effet, il faut désigner des candidat-e-s aux futures instances confédérales au 31 octobre 2018, mais pour y porter quel projet ? Aucun débat sur l'orientation pour les années à venir n'est lancé mais les syndicats doivent dès aujourd'hui y porter des candidat-e-s et désigner au 30 novembre 2018 leurs mandatés au congrès.
- 5- L'élaboration du document d'orientation n'arrivera que dans un troisième temps : mettre les questions d'organisation avant les questions politiques est révélateur de ce qu'on attend de ce prochain congrès si les syndicats ne se mêlent pas au plus tôt de l'élaboration du document d'orientation !
- 6- Nous sommes plusieurs syndicats et structures CGT à porter la nécessité urgente d'aborder en premier lieu, le bilan du dernier mandat et des dernières décennies ; et la nécessaire orientation au regard des échecs successifs que nous connaissons, processus qui s'accélère ces trois dernières années. Nous n'avons

jamais connu autant de reculs sociaux et nos adversaires ne s'arrêteront pas si nous ne sommes en capacité de créer un rapport de force à la hauteur des enjeux.

- 7- Nous pensons que la CGT est à l'un de ses tournants historiques et le 52ème congrès a le devoir impérieux de poser honnêtement et courageusement les questions fondamentales si la CGT veut renouer avec les luttes victorieuses et les conquêtes sociales.
- 8- La CGT incarne une forme de syndicalisme exceptionnelle dans le paysage syndical mondial et elle doit aujourd'hui s'interroger sur son devenir : doit-elle se conformer ou doit-elle demeurer un syndicat de lutte de classe ? Une vraie question à débattre !!!
- 9- La situation sociale et politique en France comme dans le monde ne permet pas de doute : nous sommes plus que jamais engagés dans la lutte des classes, car partout on n'a jamais produit autant de richesse et de misère, en France comme dans le monde.
- 10- Ce débat nécessite à notre sens une réflexion en trois temps :

11- **-1 DÉFINIR UNE ORIENTATION CLAIRE**

12- **-2 ÉTABLIR NOTRE STRATÉGIE POUR LA METTRE EN ŒUVRE**

13- **-3 LES OUTILS DE NOTRE ACTION**

14- **- 1 DÉFINIR UNE  
ORIENTATION CLAIRE :**

15- **L**e monde du travail est en errance.

16- Depuis près de vingt ans, non seulement il n'a pu conquérir aucun droit nouveau significatif mais une grande partie des avantages qu'il a arraché au cours du 20<sup>ème</sup> siècle ont été démantelés.

17- Ces défaites successives nous permettent de mesurer la réalité des rapports de force actuels dans le cadre de la lutte des classes. Ces rapports de force ont rarement été aussi favorables au capital.

18- C'est évidemment la conséquence d'un affaiblissement considérable de l'action syndicale, notamment celle de la CGT.

19- Non seulement notre capacité à mobiliser les salariés est particulièrement diminuée mais notre détermination à entrer en conflit avec le patronat et les actionnaires est de moins en moins visible.

20- Dans ce contexte, les gouvernements qui se succèdent depuis une génération ont pu appliquer le modèle économique et social du MEDEF sans jamais être réellement menacés.

21- Le développement de stratégies syndicales laissant penser que la négociation par délégation peut permettre une amélioration de nos conditions de vie, a mis à mal notre aptitude à construire des rapports de force à la hauteur des enjeux (réformes des retraites, privatisations de secteurs complets, licenciements et chômage de masse etc....).

- 22- Disons-le, nous les militant-e-s « de la base » sommes démunis face aux travailleur-se-r-s résigné-e-s et consterné-e-s par l'incapacité de notre organisation à fédérer les luttes et les colères.
- 23- Ça ne peut plus durer !
- 24- La CGT est une organisation révolutionnaire ! C'est la dernière grande organisation populaire qui, dans ses statuts, prend acte de la lutte des classes et s'engage à combattre le capitalisme en vue d'abolir le patronat comme le salariat.
- 25- La CGT est traversée aujourd'hui par deux grandes orientations qui s'expriment partout dans le syndicat. Dans ses structures au sein des entreprises, dans ses organisations professionnelles et interprofessionnelles, deux pratiques de l'action syndicale coexistent.
- 26- La première orientation est parfaitement définie par la charte d'Amiens: *« La CGT reconnaît la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ; Dans son œuvre revendicatrice quotidienne, la CGT poursuit la coordination des actions pour l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;*
- 27- *Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ».*

- 28- La deuxième orientation reconnaît que le capital et le travail peuvent avoir des intérêts communs, que la négociation pour l'amélioration des conditions de travail des salariés, à travers un dialogue dit « social », ne requiert pas nécessairement un rapport de force et que le conflit avec l'employeur n'est pas toujours le meilleur moyen de défense des salariés.
- 29- Mais il est temps aujourd'hui de poser clairement le débat démocratique, ces deux orientations syndicales ne peuvent plus être suivies en même temps par la CGT.
- 30- Les travailleurs n'ont pas d'intérêt commun avec le patronat : ces derniers maximisent leurs profits quand les travailleurs veulent augmenter leurs salaires pour améliorer leurs conditions d'existence. Nous sommes de fait, dans un rapport de force.
- 31- Ce sont ces idées claires qu'il faut se réapproprier et partager avec les travailleurs pris dans les différents écrans de fumée politiques et syndicaux, les leurres du syndicalisme rassemblé qui obligent au mieux aux compromis, au pire aux reculs et aux défaites.
- 32- Il ne pourra pas s'agir d'un mouvement spontané, cette œuvre nécessite un travail idéologique quotidien, dans et par les syndicats, pour élever les consciences.
- 33- Il s'agit aussi de coordonner nos luttes : c'est le principe même du fédéralisme et de la confédération, une condition indispensable pour ne plus se contenter des miettes et/ou du partage de la misère, mais pour renouer avec les conquêtes sociales partout et pour tous.

## 34- **- 2 ÉTABLIR UNE STRATÉGIE :**

35- *Redonner à la grève son vrai pouvoir*

36- La grève demeure la principale action concrète dans la lutte des classes. Pourtant elle apparaît souvent comme une réaction défensive des salarié-e-s par laquelle ils manifestent leur opposition à une décision des dirigeant-e-s de l'entreprise sans parvenir pour autant, à empêcher la mesure patronale de s'appliquer, ne serait-ce que partiellement. Dans de nombreux cas, la grève, même massivement suivie, ne permet pas d'infléchir de manière significative le cours des événements voulu par nos adversaires, leurs dirigeants et leurs représentants.

37- La raison de ces échecs est simple : la nuisance infligée aux intérêts du capital par la grève n'est pas suffisante. Autrement dit, la grève ne produit pas assez de dommages au capital pour le contraindre à prendre une mesure en faveur des salariés.

38- Le rôle de la CGT doit être d'organiser un arrêt collectif du travail permettant de perturber de manière significative la production afin d'imposer les revendications des salarié-e-s.

39- Or, dans la majeure partie des grandes entreprises/groupes où la CGT dispose de forces organisées pour prendre l'initiative d'un mouvement de grève, le patronat dispose de son côté de capacités anti grèves qu'il n'avait pas au 20ème siècle. En effet, l'arrêt de l'activité sur un site est souvent immédiatement compensé par l'augmentation de la production sur d'autres sites en France ou à l'étranger. Les modalités actuelles des productions industrielles et de services permettent à la direction d'un groupe de modifier en quelques minutes la répartition de la charge

d'activités entre des dizaines d'établissements qui font exactement la même chose.

- 40- Par conséquent, pour que la grève provoque une réelle perturbation de l'activité, il est nécessaire :
- que l'arrêt de travail nuise à une activité qu'ils ne peuvent confier à une autre entité et/ou
  - que l'arrêt de travail soit assez long pour que la nouvelle répartition de la production ne soit plus tenable.
- 42- - que la connaissance des mesures anti grèves de nos adversaires soient analysées par la CGT, en lien avec les travailleu-se-r-s Européen ou d'autres pays du monde concernés.
- 43- Les modalités actuelles de production exigent que la CGT organise la grève en visant l'activité qui ne peut être compensée et en fournissant aux grévistes les moyens, y compris financiers, de se maintenir en grève longtemps.
- 44- *Notre participation à la négociation collective*
- 45- Cela fait plus d'un quart de siècle que les conventions collectives sont devenues réversibles. D'un côté c'est dans un accord collectif qu'il est possible d'instaurer les droits nouveaux arrachés au patronat par la lutte. D'un autre côté, les accords collectifs peuvent désormais supprimer et/ou diminuent les droits des travailleu-se-r-s, en particulier depuis la loi travail et les ordonnances Macron dont nous continuons à exiger l'abrogation totale.
- 46- C'est ce que Hollande et Macron appellent l'inversion de la hiérarchie des normes » ! Cette expression barbare qui désigne une modification catastrophique du rôle que la loi veut donner aux syndicats. En effet, il s'agit d'amener les organisations

syndicales à signer des accords qui suppriment une partie des salaires, qui augmentent le temps de travail ou qui valident les licenciements. C'est notamment cela que le patronat et les syndicats réformistes appellent le dialogue social. Il ne s'agit pas seulement d'un dialogue entre de prétendus « partenaires », c'est aussi un outil pour aider les détenteurs du capital à réduire les droits des travailleu-se-r-s. Il est crucial que les syndicats CGT s'opposent au dialogue social et ne soient jamais signataires de ce type d'accord.

- 47- La CGT est pour la négociation collective : elle est nécessairement fondée sur un rapport de force préalable à toutes discussions avec l'adversaire et part du principe qu'il s'agit d'une négociation entre deux camps opposés. Notre syndicat ne dialogue pas avec le patronat, il négocie avec lui pour entériner les nouveaux droits que la lutte sous toutes ses formes a permis d'imposer.
- 48- C'est pourquoi, la CGT revendique le rétablissement du principe de faveur, supprimé par la loi travail. Ce principe est au cœur de la négociation collective : il garantit que les accords d'entreprise ou de branche ne s'appliquent que s'ils améliorent les droits des salarié-e-s.
- 49- *La CGT doit faire des propositions concrètes et immédiates d'appropriation collective des moyens de production*
- 50- La CGT est une organisation révolutionnaire qui vise à l'abolition du capitalisme et à l'appropriation collective des moyens de production et d'échange.
- 51- Nous agissons partout en faveur de l'intervention des salarié-e-s dans la gestion de leur entreprise.
- 52- C'est ce que fait la CGT lorsqu'elle s'oppose à un projet patronal de régression des conditions de travail ou de licenciement, c'est aussi ce qu'elle fait lorsqu'elle propose un projet alternatif élaboré avec les salarié-e-s.

- 53- L'ambition de confier le pouvoir de gestion dans l'entreprise aux salarié-e-s doit être portée avec force et crédibilité par la CGT. L'exercice du pouvoir de gestion par les salarié-e-s au sein de leur entreprise est plus légitime et plus efficace que l'exercice du pouvoir de gestion par les actionnaires.
- 54- Aussi sommes-nous favorables à la participation des salarié-e-s aux organes sociaux (conseils d'administration, conseils de surveillance etc.) mais sur la base d'un projet de gestion élaboré par les salarié-e-s et alternatif à celui des représentant-e-s du capital. Il ne s'agit évidemment pas de croire que les travailleur-se-r-s et les actionnaires pourraient trouver un intérêt commun afin de gérer l'entreprise ensemble. Au contraire, partout où c'est possible, nous voulons proposer des mesures concrètes pour une nouvelle répartition des richesses dans l'entreprise en faveur de l'emploi, de l'amélioration des conditions de travail, de l'augmentation des salaires, de l'investissement, de l'innovation technologique et écologique. L'objectif à terme est bien sûr de prendre le contrôle total des moyens de production.
- 55- Elaborés avec les salarié-e-s, nos projets doivent être confrontés à ceux du patronat et permettre la démonstration, dans la lutte, que nos solutions sont plus efficaces, plus crédibles et plus justes que les leurs.
- 56- Les secteurs stratégiques servant l'intérêt général ne peuvent être confiés à des intérêts privés, ils doivent être nationalisés sans contrepartie et placés sous le contrôle total des travailleurs. Il en va de notre démocratie : accès à tous, pour tous, aux transports, à l'énergie, au logement, à la santé, à la justice...

57- Égalité, solidarité et justice sociale :

- 58- Ce sont des valeurs largement partagées par tous les travailleu-se-r-s. Il faut donc mener la bataille des conditions pour y accéder: „Chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins“. La Sécurité sociale est le principal instrument de cette justice sociale concrète.
- 59- Personne ne doit être dispensé de participer à son financement, et certainement pas les employeurs : ils ont une responsabilité sociale à laquelle ils ne peuvent déroger. Nous devons les contraindre à l'assurer car ils ne le feront pas d'eux-mêmes, au contraire, ils chercheront toujours à s'en défaire pour augmenter leurs profits et aggraver les conditions de l'exploitation des plus démunis.
- 60- Il faut donc mettre fin à toutes les exonérations de cotisations sociales et exiger un financement des services publics à la hauteur des besoins de la population, dans tous les territoires.
- 61- Dans le même ordre d'idée, les inégalités professionnelles femmes/hommes ne doivent plus être un constat mais un combat. Il convient de sanctionner financièrement les employeurs qui le pratiquent et l'exploitent.

62- L'augmentation Générale des salaires :

- 63- Cette revendication est sans nul doute, celle qui fédère le plus les travailleurs.
- 64- La CGT doit porter cette revendication nationalement, à tous les niveaux de l'organisation et en faire une priorité absolue et urgente.
- 65- Cette revendication doit se construire à partir des richesses et des profits disponibles. Ces richesses sont actuellement captées dans leurs quasi-totalités par le Capital.
- 66- Elles doivent être reversées sous forme de salaire aux travailleurs.

- 67- La revendication des salaires ne doit pas être seulement exprimée lors de NAO, elle doit être une exigence fondamentale et permanente.
- 68- Pour la CGT, la question des salaires doit être mise en débat avec les travailleu-se-r-s au quotidien et toute l'année.
- 69- La CGT doit à partir de cela, proposer des luttes nationales Confédéralisées pour l'augmentation générale substantielle des salaires, avec des objectifs claires d'aller au blocage de l'économie partout où c'est possible dans un premier temps puis et mesurant les évènements, au blocage total de l'économie. Mais cela nécessite évidemment d'en avoir la volonté et la détermination !
- 70- La réduction de la durée et du temps de travail
- 71- La quasi-totalité de la population n'a que son travail pour vivre dignement (peu de rentiers !). Dès lors, le travail doit être promu et partagé: le temps de travail doit être baissé au profit du développement de l'emploi, jusqu'au plein emploi.
- 72- Enfin, il convient de reprendre la bataille contre le travail du dimanche, de nuit ou en horaire de plus de 8h. Le travail abime la santé et parfois même, tue. Les travaux pénibles doivent être limités à leur part la plus congrue, c'est une question de respect de la santé et de la vie humaine, et une condition indispensable de vie sociale et familiale partagée.
- 73- Aucun employeur ne doit pouvoir imposer les conditions d'un travail qui dégrade la santé sans que celui-ci ne soit indispensable et serve l'intérêt général.
- 74- Les travailleu-se-r-s soumis à ces rythmes indispensables à l'intérêt général doivent bénéficier d'une majoration du salaire et d'une reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé à la retraite, à taux plein.

- 75- La CGT doit porter un projet d'Europe social
- 76- Il est banal de dire que tout se décide au niveau de l'Europe. Le Problème c'est que c'est vrai !
- 77- La même politique est développée par nos dirigeants dans toute l'Europe et les conséquences actuelles sur les travailleurs sont dramatiques.
- 78- Aucune politique de réindustrialisation n'est possible parce l'Europe actuelle interdit toute aide publique aux entreprises, toute nationalisation ou renationalisation.
- 79- L'Etat ou une collectivité territoriale ne peut même pas soutenir la reprise d'une entreprise en faillite par ses salarié-e-s, parce qu'il s'agirait d'une subvention prohibée.
- 80- De surcroît, au nom « de la sacro-sainte règle des 3% », l'Europe impose le démantèlement des services publics et la privatisation des grandes entreprises nationales comme la SNCF, EDF, GDF, etc. ... elle interdit toute politique de grands travaux, répondant aux besoins des salarié-e-s et des citoyen-ne-s Européens.
- 81- En 1999, la CGT, comme la majorité des grandes Confédérations Européennes adhèrent à la CES (Confédération Européenne des Syndicats). Cette Confédération est seule sur cette région du monde. Elle est clairement engagée dans une orientation réformiste, soumise au grand Capital Européen et à la Commission Européenne.
- 82- L'identité révolutionnaire de la CGT n'est clairement pas compatible avec la politique d'accompagnement de la CES.

- 83- Il est désormais nécessaire que la CGT impulse en interne et dans toute l'Europe, la création d'une nouvelle grande Confédération Syndicale Européenne, avec une identité et des statuts révolutionnaires, qui serait capable de créer les convergences de luttes entre les salarié-e-s des pays Européens et de créer les conditions du tous ensemble en Europe pour imposer :
- 84- Des droits fondamentaux en matière de salaires, de conditions de travail, d'appropriation de la gestion des entreprises...
- 85- La mise en œuvre des politiques d'investissements publics en faveur de l'emploi, de l'éducation, de la santé, du logement, de la formation, ...
- 86- La nationalisation ou renationalisation en priorité des activités de services publics ;
- 87- La création d'un établissement bancaire public chargé de l'accès au crédit des entreprises productives, sous conditions d'emploi et du respect des droits fondamentaux des salarié-es.
- 88- Ce projet d'Europe social doit être la base sur laquelle nous pouvons bâtir une véritable unité des travailleu-se-r-s à l'échelle du continent, pour engager des luttes communes dans les entreprises Multinationales Européennes. Il est également indispensable de renouer des relations avec les organisations syndicales de lutte de classe, au niveau mondial.

## 89- - 3 Les outils au service de notre stratégie :

### 90- La CGT premier levier de la convergence des luttes

91- Des centaines de milliers de salarié-e-s combattent simultanément dans leurs entreprises respectives mais sans liens les un-e-s avec les autres dans l'action. Or, il est indispensable que la CGT soit capable de réunir pendant qu'ils luttent, les salarié-e-s d'un même groupe, d'une même branche ou d'un même territoire afin qu'ils engagent des actions communes.

92- La convergence des luttes ne sera pas spontanée, elle exige que les travailleur-se-r-s, les syndiqué-e-s mesurent concrètement l'utilité de cette convergence pour faire avancer leur propre combat. Notre syndicat doit être le levier de cette nouvelle forme de rassemblement des travailleur-se-r-s qui agissent.

93- C'est le premier rôle des Fédérations et de la confédération à travers ses Unions Départementales.

### 94- La CGT nouvelle source d'intelligence économique et sociale au service de la lutte

95- L'information sur la situation réelle d'une entreprise ou d'un groupe est indispensable pour combattre efficacement les décisions patronales qui portent atteinte aux intérêts des travailleur-se-r-s et pour imposer d'autres choix de gestion.

96- C'est pourquoi, la CGT doit disposer de sa propre structure d'analyse économique capable de fournir à nos syndicats tous les éléments utiles sur la véritable situation d'une entreprise ou d'un groupe.

- 97- La CGT doit se doter d'un appareil de médias et d'une communication qui s'engagent aux côtés des salarié-e-s
- 98- L'immense majorité de la presse audiovisuelle et de la presse écrite appartient à des milliardaires et défend une ligne éditoriale hostile aux combats des salarié-e-s et à l'action syndicale de la CGT. Si certaines luttes sont massivement traitées par les médias dominants les objectifs poursuivis par les salarié-e-s ne sont jamais exposés et encore moins soutenus.
- 99- Chacun de nos actes est décrypté par les médias à des fins politiques : c'est à nous de leur donner leur sens.
- 100- Il est désormais indispensable que les travailleur-se-r-s disposent de puissants outils de communication, entre autres d'une chaîne audiovisuelle, clairement engagés à leurs côtés dans les luttes et capable de rivaliser avec les médias dominants.
- 101- La stigmatisation des syndicats, de l'action syndicale et de la CGT en particulier par la pensée dominante a fait des dégâts. Il est nécessaire d'engager une grande contre-offensive idéologique et culturelle afin de redonner à la CGT l'attractivité symbolique qui était la sienne.
- 102- La Formation syndicale :
- 103- La formation syndicale est un des premiers facteurs d'émancipation des travailleur-se-r-s.
- 104- Nous devons gagner de nouveaux droits à la formation syndicale et utiliser tous les moyens à notre disposition aujourd'hui.
- 105- La formation syndicale doit commencer dans les syndicats auprès de tout nouveau syndiqué et dans certains cas des futurs syndiqué-e-s.

- 106- Aucune formation syndicale à la CGT ne peut-être que technique, sans contenu politique qui défende et qui fasse la promotion de la nécessité de notre syndicalisme de classe et de masse, intégrant nos orientations et nos décisions.
- 107- Une partie des contenus politiques des formations doit être élaborée collectivement (Fédéralement et Confédéralement) afin de créer les conditions d'une prise de conscience de classe massive, de l'entretenir et de la développer.

## 108- - **CONCLUSION**

- 109- **C**es premières pistes de réflexion doivent être partagées le plus largement possible et mises au débat dans les syndicats pour être les plus soutenues lors de notre prochain congrès et dans la construction des luttes à venir.
- 110- Nous sommes les 99%, nous produisons toutes les richesses et pourtant nous avons souvent le sentiment que la puissance de nos adversaires est inébranlable.
- 111- Il n'en est rien, la force des capitalistes et de leurs serviteurs n'existe que par notre faiblesse. Permettre aux salariés de s'en convaincre dans l'action en créant les conditions de victoires immédiates et concrètes, voilà tout l'enjeu du prochain congrès de la CGT.